

Atlas Controle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

**Numéro de rapport:**

46.061

**Date du contrôle:**

04/06/2024

**Lieu du contrôle:**

Rue Edison 22 1190 Bruxelles Belgique

**Testeur d'installation:****Agent-visiteur:**

Michael Di Martino

**Type de contrôle:**

Visite périodique (Livre 1 6.5)

**Date d'émission:**

04/06/2024 18:43:12

**Prochaine visite avant le:**

04/06/2025

### Donneur d'ordre

**Nom**

GROUP CONTROL SRL

**Adresse**

Avenue Minerve 21/58, 1190 Forest, Belgique

**Email**

finance@groupcontrol.be

### Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

### Identification de l'installation électriques

**Adresse de l'installation**

Rue Edison 22 1190 Bruxelles Belgique

**Type de locaux**

Communs

**Propriétaire, gestionnaire ou exploitant**

Debusscher

**Adresse du propriétaire****Fondations**

avant 81

**Mise en oeuvre de l'installation**

Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020

### Données du raccordement

**GRD**

Sibelga

**Numéro de compteur**

70480587

**Code EAN****Liaison compteur-tableau**

VOB 2x2,5

**Tension de service**

2 x 230 V

**Protection générale**

20 A 2P

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles
NOK	OK
Description de l'installation	TB1: 1x différentielle 2p 300mA/40A 2x disjoncteurs 2p 20A 1x disjoncteurs 2p 16A
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	OK
Contrôle de l'état	NOK
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile.	
Plan/liste installations de sécurité	
Plan/liste des installations critiques	
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	11
Isolement ( $M\Omega$ )	0,70

## Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

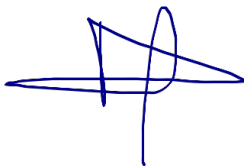
## Conclusions

### CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle  
 Boulevard Lambermont 127  
 1030 Bruxelles

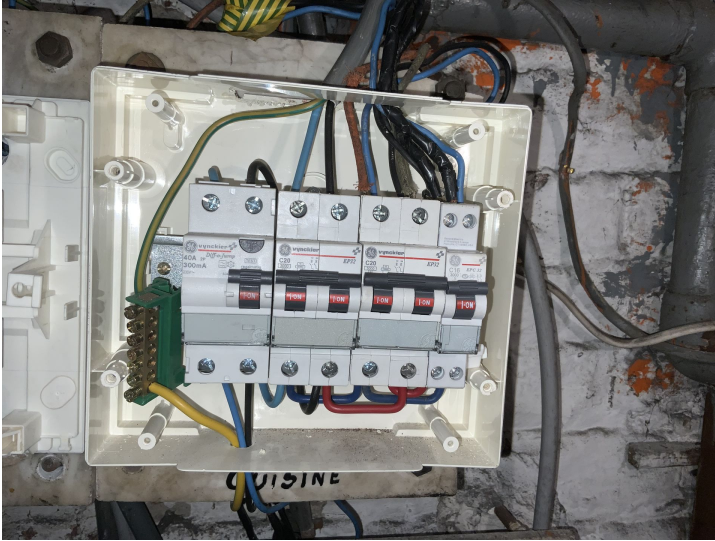


Tableau 1

### Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.	
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

### Liste des remarques

Libellé	Référence
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6

Libellé	Photo